

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE

Marché de Noël

DÉCEMBRE 2026

CHALET EN BOIS. ARTISANS ET CRÉATEURS
LOCAUX. ANIMATIONS TOUS LES JOURS...



SAINT-
CHAMOND

Avis de mise en concurrence

**POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'OCCASION DU
MARCHÉ DE NOËL 2026, OUVERT AUX COMMERÇANTS, ARTISANS,
AUTO-ENTREPRENEURS ET ASSOCIATIONS**

Dans le cadre des animations de fin d'année, pour la 7ème année consécutive, la ville de Saint-Chamond organise un marché de Noël.

Celui-ci se tiendra à l'espace Notre-Dame, sur 4 périodes :

- ★ **MARDI 8 DÉCEMBRE (16H - 21H)**
(fête des lumières avec déambulations et spectacle final)
- ★ **SAMEDI 12 (9H - 18H) ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE (10H - 18H)**
- ★ **SAMEDI 19 (9H - 18H) ET DIMANCHE 20 DÉCEMBRE (10H - 18H)**
- ★ **MERCREDI 23 ET JEUDI 24 DÉCEMBRE (10H - 16H)**



EMPLACEMENT



Un programme d'animations riche et varié sera proposé chaque jour. En 2025, nous avons ainsi accueilli sur notre marché : un photomaton, le père Noël, du maquillage, une fresque Lego, une soirée contes, des ateliers créatifs...

Le marché sera sonorisé avec des musiques de Noël tous les jours et un speaker sera présent sur certains créneaux afin d'animer le marché.

★ Nous vous attendons nombreux pour cette nouvelle édition ! ★



La ville met à disposition de chaque exposant un chalet en bois avec :

- ★ Ouverture basculante vers le haut de la façade avant, porte avec cadenas sur le côté ainsi qu'un comptoir intérieur
- ★ Une table en bois intérieur ainsi que des chaises
- ★ Un coffret électrique avec prises
- ★ L'éclairage
- ★ Un chauffage d'appoint

L'espace Notre-Dame peut accueillir jusqu'à 15 exposants. Cette année, les chalets alimentaires trouveront leur place à l'intérieur, pour ne pas être isolés du reste du marché de Noël.

Conditions tarifaires :

La location d'un chalet est au prix de 25€ à 80€ (en fonction de la période retenue) consommation électrique incluse.

En cas de non-respect des horaires d'ouverture, un système de pénalités sera mis en application selon le barème suivant :

100€ TTC par jour non ouvert ou par journée au cours de laquelle les horaires d'ouverture et de fermeture n'auront pas été respectés.

L'exposant s'engage à être présent sur l'intégralité de la période sur laquelle il a été retenu.

Par application des dispositions de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), la ville doit organiser une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels à l'occupation temporaire du domaine public de se manifester.



Le lieu disposera d'une signalétique adaptée visible de l'extérieur, afin d'être repéré facilement par le public.

**L'espace culturel Notre-Dame est un espace fermé.
Il n'y a pas de gardiennage en dehors des horaires d'ouverture du marché de Noël.**

Les candidats retenus devront décorer l'intérieur du chalet attribué, en respectant le thème de Noël.

Les exposants de chalet proposant des denrées alimentaires transformées ou faisant l'objet d'une cuisson sur place devront recouvrir l'intérieur d'une protection non inflammable, répondant aux normes d'hygiène en vigueur.

Les candidats retenus devront respecter les conditions fixées dans la convention d'occupation du domaine public qui leur sera consentie.



Candidature

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE LES COMMERÇANTS,
ARTISANS, AUTO-ENTREPRENEURS ET ASSOCIATIONS.

Les candidats souhaitant bénéficier de la mise à disposition d'un chalet devront remplir le dossier de candidature ci-dessous, le retourner dûment complété et accompagner des pièces indiquées.

**Dossier à renvoyer au plus tard le 31 août 2026
et de préférence par mail à :**

**Direction de l'animation et de la culture - service évènementiel
1 place de l'Hôtel Dieu
42400 Saint-Chamond**

Tél. : 04 77 31 04 41

Email : culture@saint-chamond.fr



Critères d'attribution

Les candidatures seront appréciées sur les critères suivants :

- ★ Diversité des produits proposés par l'ensemble des exposants (la ville se laisse le droit de refuser des candidatures similaires trop nombreuses)
- ★ Cohérence avec le thème de Noël (vente de produits susceptibles d'être achetés à cette période : jouets, produits alimentaires, artisanat...)
- ★ Soin apporté à la présentation qui doit être festive, qualitative, et en cohérence avec le thème de Noël (mise en scène, décoration intérieur du chalet...)

A l'issue de la sélection, s'il reste des emplacements vacants, ceux-ci pourront être attribués après la date de clôture des inscriptions.

.....

**Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès
de Laure Zuckmeyer et Emilie Fond**

Direction de l'animation et de la culture - service évènementiel

Aux adresses mail suivantes :

**zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr
fond.emilie@saint-chamond.fr**

ou au : 04 77 31 04 41

.....

★ Veuillez trouver le formulaire de candidature ci-dessous ou bien [cliquez-ici](#) ★



SAINT- CHAMOND

Vous candidatez pour la période (il est possible de candidater pour plusieurs périodes) :

- ☐ 1 : le mardi 8 décembre (Fête des lumières)
- ☐ 2 : du samedi 12 au dimanche 13 décembre
- ☐ 3 : du samedi 19 au dimanche 20 décembre
- ☐ 4 : du mercredi 23 au jeudi 24 décembre

Renseignements administratifs

Dénomination de la structure/ de la société/ de l'association :

Forme juridique :

Nom, prénom, date et lieu de naissance du responsable légal :

.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site web:

Présentation détaillée de votre proposition

Merci de décrire vos propositions d'activité, de vente et les prix envisagés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Logistique

Liste de vos appareils qui seront installés dans le chalet et nécessitant un raccordement électrique + indication de leur puissance électrique :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres remarques :

.....

.....

.....

.....

.....

Documents à fournir

La présente déclaration de candidature doit être retournée dûment complétée et accompagnée des documents suivants :

- des photographies et/ou échantillons de produits mis en scène
- une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité les jours du marché de Noël (R.C. pour dommages causés à autrui à l'occasion de foires et également pour les dommages matériels directs subis par les biens -chalets- produits..., consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux)

Et aussi :

Pour les commerçants, artisans et auto-entrepreneurs et selon leur statut juridique :

- copie de la carte de commerçant non sédentaire + copie de leur inscription au registre du commerce, à la chambre de métiers ou à la mutualité sociale agricole

Et

Pour les associations :

- copie à jour de leurs statuts et de la composition de leur Bureau